



MAIRIE

69870 POULE -LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

CONSEIL DU 16 janvier 2015 à 18 h 30

Présents : BEROUJON JB, CARRET M, CHAMPALE A, CODELLO R, COULEUR J, DESMONCEAUX JM, DESSEIGNE JL, FIMBEL A, FLECHE C, HOFFMANN V, MELINAND F, PETIT I, PINTO L, TRONCY JM, VIGNE M.

Secrétaire de séance : COULEUR J.

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL PRECEDENT DU 12 DECEMBRE 2014

Délibérations :

- Epicerie hebdomadaire : L'épicerie étant fermée depuis un an, le boulanger et le traiteur assurent un dépannage mais l'objectif premier reste la réouverture de celle-ci. Un commerçant envisage d'ouvrir une alimentation à Poule- Les Echarmeaux, à ce jour la municipalité ne dispose pas de local disponible rapidement pour cet usage. Dans un premier temps, ce commerçant propose une ouverture hebdomadaire, ce qu'il pratique sur une autre commune, avec commandes via internet, téléphone ou sur place et livraisons à l'épicerie hebdomadaire où d'autres produits seraient proposés. Pour mettre en place cette démarche, réalisable très rapidement et offrant la possibilité de vérifier la réalité du besoin sur la commune, nous devons disposer d'un local loué dans le cadre d'un bail précaire. Le conseil municipal autorise Madame le Maire, par **vote à main levée** (à l'unanimité), à louer un local et à passer convention avec le commerçant.

- Désignation d'un cabinet pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour DSP : L'échéance de la délégation de service public de l'eau potable (DSP) a été reportée au 31 décembre 2015. L'attribution de cette délégation se fait dans un cadre précis et les offres des candidats doivent répondre aux exigences d'un cahier des charges exhaustif et précis. Ce travail nécessite l'assistance d'un cabinet d'études. *Sur les deux propositions faites, le conseil municipal se prononce, par **vote à main levée** (à l'unanimité), pour confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet EAU+01.*

- Tarifs camping : Les tarifs, inchangés depuis plusieurs années, demandent à être révisés. Propositions : adulte (4 €) ; enfant (2,10 €) ; forfait semaine (75 €) ; tente sans véhicule (2 €) ; caravane avec voiture (4 €) ; camping-car (3,50 €).
Le conseil municipal se prononce, par **vote à main levée** (14 voix pour, 1 abstention), pour l'adoption de ces nouveaux tarifs.
Il est indiqué, à ce propos, qu'une station de vidange pour camping-cars et une borne Wi-Fi sont à l'étude.

Questions diverses :

- Chansaye : La COR prévoit une étude pour pallier les difficultés liées au passage des grumiers.
- Elections départementales : Elles auront lieu les dimanches 22 mars et 29 mars : la présence des conseillers est planifiée.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 20 février à 20 H 30